

COMMENT VERSER UN DON A L'ASSOCIATION « LA VIE EN STEREO » VIA LE ROTARY CLUB & BENEFICIER DES AVANTAGES FISCAUX ?

Le **Rotary** est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle a pour devise: "servir d'abord". Elle regroupe des professionnels de toutes cultures, couleurs et croyances, qui se consacrent à l'action humanitaire aussi bien au niveau international, national que local.

Le Rotary Club Bourgoin - La Tour du Pin (district 1780) est le parrain de notre association « La Vie en Stéréo »

Le statut d'association reconnue d'utilité publique, vous permet d'effectuer des dons pour notre association via le Rotary Club et **bénéficier de réduction d'impôt pour tout don > 50€ :**

- **PARTICULIERS :** Réduction d'impôt égale à 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer.
Ex : un don de 50 € ouvre droit à une réduction d'impôt de 33€
⇒ Le don vous revient à 17€ après réduction d'impôt.
- **ENTREPRISES :** Réduction d'impôt de 60 % du montant du don, quel que soit le régime fiscal (IS ou IR), dans la limite d'un plafond de 0,5% du CA annuel

Le Rotary Club Bourgoin La Tour du Pin enregistrera le don au profit de l'association « La Vie en Stéréo » et émettra à votre nom, ou celle de la société, un justificatif fiscal (document CERFA).

Le Rotary Club paiera directement les prestataires (dans le cas présent, la clinique aux Etats-Unis pour l'opération de Thomas). Aucune somme d'argent ne transitera par l'association « La Vie en Stéréo ».

Les dons sont à envoyer par chèque :

- à l'**association « La Vie en Stéréo »** 81 impasse des Balcons de la Rivoire 38300 MEYRIE
- à l'**ordre de « FDD* Rotary Bourgoin La Tour du Pin »**

*FDD = Fond De Dotation

